

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA**

**MRC D'ARGENTEUIL**



28 mars 2019

À la séance d'ajournement du conseil de la MRC d'Argenteuil, tenue le 28 mars 2019, à 10 h, dans la salle Lucien-Durocher, située au 430, rue Grace, à Lachute, formant quorum sous la présidence de monsieur Scott Pearce, préfet et maire du canton de Gore.

Sont présents :

Catherine Trickey	Mairesse de la ville de Brownsburg-Chatham
Scott Pearce	Maire du canton de Gore
Alain Giroux	Représentant du canton de Gore
Pierre Thauvette	Maire du village de Grenville
Thomas Arnold	Maire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge
Jacques Parent	Maire du canton de Harrington
Carl Péloquin	Maire de la ville de Lachute
Howard Sauvé	Représentant de la municipalité de Mille-Isles
Marc-Olivier Labelle	Maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil
Jason Morrison	Maire du canton de Wentworth

Sont également présents :

Marc Carrière	Directeur général et secrétaire-trésorier
Renée-Claude L'Allier	Greffière et adjointe au directeur général

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Le préfet de la MRC d'Argenteuil, monsieur Scott Pearce, déclare la séance ouverte.

19-03-138

**2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour, à savoir:

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du plan d'action pour la prévention de la criminalité dans la MRC d'Argenteuil
4. Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge: demande d'avis de conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (schéma) du règlement numéro RU-910-09-2018 amendant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015, afin d'assurer la concordance au schéma à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 68-17-17 de la MRC d'Argenteuil
5. Comité ad hoc du projet récréotouristique de Wentworth - Proposition d'utiliser des ressources financières disponibles, via la Réserve SOCOM Chute Bell, pour divers mandats externes
6. Clôture de la séance d'ajournement

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Howard Sauvé, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Thauvette et RÉSOLU ce qui suit :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA**

**MRC D'ARGENTEUIL**



28 mars 2019

À la séance d'ajournement du conseil de la MRC d'Argenteuil, tenue le 28 mars 2019, à 10 h, dans la salle Lucien-Durocher, située au 430, rue Grace, à Lachute, formant quorum sous la présidence de monsieur Scott Pearce, préfet et maire du canton de Gore.

Sont présents :

Catherine Trickey	Mairesse de la ville de Brownsburg-Chatham
Scott Pearce	Maire du canton de Gore
Alain Giroux	Représentant du canton de Gore
Pierre Thauvette	Représentant du village de Grenville
Thomas Arnold	Maire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge
Jacques Parent	Maire du canton de Harrington
Carl Péloquin	Maire de la ville de Lachute
Howard Sauvé	Représentant de la municipalité de Mille-Isles
Marc-Olivier Labelle	Maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil
Jason Morrison	Maire du canton de Wentworth

Sont également présents :

Marc Carrière	Directeur général et secrétaire-trésorier
Renée-Claude L'Allier	Greffière et adjointe au directeur général

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Le préfet de la MRC d'Argenteuil, monsieur Scott Pearce, déclare la séance ouverte.

19-03-138

**2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour, à savoir:

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du plan d'action pour la prévention de la criminalité dans la MRC d'Argenteuil
4. Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge: demande d'avis de conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (schéma) du règlement numéro RU-910-09-2018 amendant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015, afin d'assurer la concordance au schéma à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 68-17-17 de la MRC d'Argenteuil
5. Comité ad hoc du projet récréotouristique de Wentworth - Proposition d'utiliser des ressources financières disponibles, via la Réserve SOCOM Chute Bell, pour divers mandats externes
6. Clôture de la séance d'ajournement

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Howard Sauvé, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Thauvette et RÉSOLU ce qui suit :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA

### MRC D'ARGENTEUIL



19-03-139

#### 3- ADOPTION DU PLAN D'ACTION POUR LA PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ DANS LA MRC D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT que l'objectif 24.1 de la planification stratégique 2013-2017 de la MRC d'Argenteuil, intitulée *Ensemble, façonnons l'avenir*, précise le souhait de la MRC de travailler à renforcer la sécurité publique et à prévenir la criminalité;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière a été déposée par la MRC d'Argenteuil auprès du Ministère de la Sécurité publique (MSP), dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2016-2019, afin de réaliser un diagnostic de sécurité et d'élaborer un plan d'action en prévention de la criminalité;

CONSIDÉRANT qu'en mai 2017, la MRC d'Argenteuil s'est vue octroyer par le Ministère de la Sécurité publique une aide financière de 62 500\$, dont un montant de 25 000\$ était destiné à la réalisation d'un diagnostic de sécurité et à l'élaboration d'un plan d'action en prévention de la criminalité, tel que prévu dans le volet 1 dudit programme;

CONSIDÉRANT que pour assurer le plein succès de cette démarche hautement mobilisatrice, la MRC d'Argenteuil a procédé, à sa séance ordinaire du 22 novembre 2017, à l'embauche sur une base contractuelle d'un agent de développement en prévention de la criminalité, monsieur Jonathan Francoeur, criminologue;

CONSIDÉRANT qu'un mandat d'accompagnement a été octroyé à monsieur Claude Vézina à titre d'expert-conseil lors de la séance ordinaire du 22 novembre 2017, afin d'accompagner l'agent de développement en prévention de la criminalité dans le cadre de cette démarche constituant le volet 1 du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité;

CONSIDÉRANT qu'un comité de pilotage formé de divers partenaires du milieu a été constitué afin d'orienter ladite démarche de planification des mesures de prévention de la criminalité, à savoir :

- MRC d'Argenteuil
- Ville de Lachute
- Sûreté du Québec
- Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides
- Commission scolaire Sir-Wilfrid Laurier
- Commission scolaire de la Rivière-du-Nord
- Président du comité de sécurité publique de la MRC
- Expert-conseil en prévention de la criminalité

CONSIDÉRANT qu'entre les mois de novembre 2017 et juin 2018, l'agent de développement en prévention de la criminalité de la MRC a réalisé un portrait général du milieu et un diagnostic de sécurité proposant des recommandations quant à la prise en charge des problématiques de criminalité;

CONSIDÉRANT que les élus et directeurs généraux des municipalités locales de la MRC d'Argenteuil ont été rencontrés individuellement et qu'une analyse de leurs enjeux et de leurs besoins respectifs en matière de prévention de la criminalité a été effectuée;

CONSIDÉRANT qu'à l'été 2018, vingt-deux partenaires du milieu ont participé à trois rencontres de travail et à de nombreuses rencontres individuelles sur les thèmes de la violence conjugale et familiale, la maltraitance envers les aînés et la santé mentale, afin d'élaborer les orientations du plan d'action pour la prévention de la criminalité dans la MRC d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT qu'un plan d'action préliminaire a été déposé lors de la séance statutaire de travail du conseil de la MRC du 27 septembre 2018;

CONSIDÉRANT que plusieurs rencontres ont été tenues avec les municipalités locales et les partenaires du milieu impliqués au cours de l'automne 2018 et de l'hiver 2019 afin de valider les priorités du plan d'action préliminaire en prévention de la criminalité pour la MRC d'Argenteuil;

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA

### MRC D'ARGENTEUIL



CONSIDÉRANT que l'agent de développement en prévention de la criminalité a déposé auprès du conseil de la MRC, lors du huis clos de la séance ordinaire du 13 mars 2019, la version finale du Plan d'action 2019-2023 pour la prévention de la criminalité dans la MRC d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT que de façon concrète, le Plan d'action 2019-2023 pour la prévention de la criminalité dans la MRC d'Argenteuil se divise en 3 orientations, 6 axes d'interventions, 20 objectifs et 53 priorités d'action;

CONSIDÉRANT que les trois (3) orientations du plan d'action sont libellées comme suit :

- Accroître la portée et l'efficacité des interventions et du soutien offerts aux groupes et aux personnes vulnérables dans la perspective de réduire les facteurs de risque et de prévenir les crimes contre la personne;
- Favoriser la sécurité dans les déplacements et le développement de milieux de vie sains par des initiatives qui permettent d'améliorer la qualité de vie de la population d'Argenteuil;
- Diminuer les vulnérabilités socioéconomiques de la population d'Argenteuil tout en favorisant l'inclusion sociale et la participation des citoyens et citoyennes de tous les âges à la vie de la collectivité;

CONSIDÉRANT que le Plan d'action 2019-2023 pour la prévention de la criminalité dans la MRC d'Argenteuil a reçu des commentaires très positifs de la part des partenaires du milieu et des municipalités locales impliqués dans cette démarche mobilisatrice;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jason Morrison, appuyé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Labelle et RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil adopte le Plan d'action 2019-2023 pour la prévention de la criminalité dans la MRC d'Argenteuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c. c. Les neuf (9) municipalités constituantes de la MRC d'Argenteuil  
Madame Agnès Grondin, députée d'Argenteuil  
Madame Lucie Boulanger, agente de recherche, direction générale des affaires policières, direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité, ministère de la Sécurité publique

**4- MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE: CONFORMITÉ AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC D'ARGENTEUIL (SCHÉMA) DU RÈGLEMENT NUMÉRO RU-910-09-2018 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO RU-902-01-2015, AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA À LA SUITE DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 68-17-17 DE LA MRC D'ARGENTEUIL**

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC d'Argenteuil est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2009;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 68-17-17 de la MRC d'Argenteuil modifiant le SADR, visant notamment la gestion de l'urbanisation dans un contexte de complémentarité des planifications régionales et suprarégionales (orientation 10), est entré en vigueur le 8 août 2017;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), le conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la MRC d'Argenteuil doit, dans les six mois qui suivent l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le SADR, adopter tout règlement de concordance qui est nécessaire pour tenir compte de sa révision;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 décembre 2018, la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté le règlement numéro RU-910-09-2018 amendant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015, à l'intérieur du délai supplémentaire accordé

19-03-140



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA

### MRC D'ARGENTEUIL



par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, afin d'assurer la concordance au schéma à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 68-17-17 de la MRC d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro RU-910-09-2018 de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a été transmis à la MRC d'Argenteuil le 17 décembre 2018, conformément à l'article 137.2 de la LAU;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 137.3 de la LAU, le conseil de la MRC doit, dans les 120 jours de sa transmission, approuver le règlement s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire, ou le désapprouver dans le cas contraire;

CONSIDÉRANT que les recommandations transmises au conseil de la MRC indiquent que le règlement de modification numéro RU-910-09-2018 de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC et aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro RU-910-09-2018 constitue, au sens de l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, un règlement de concordance au règlement de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé numéro 68-17-17;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jason Morrison, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et **RÉSOLU** ce qui suit :

1. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil approuve le règlement numéro RU-910-09-2018 de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, amendant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015, à l'intérieur du délai supplémentaire accordé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, afin d'assurer la concordance au schéma à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 68-17-17 de la MRC d'Argenteuil, puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil et aux dispositions du document complémentaire;
2. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC à émettre, pour le règlement numéro RU-910-09-2018 de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, le certificat de conformité prévu à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
3. QUE ledit règlement numéro RU-910-09-2018 de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge entre en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité à son égard, conformément à l'article 137.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c. c. Monsieur Marc Beaulieu, directeur général et secrétaire-trésorier, municipalité de Grenville-sur-la-Rouge

19-03-141

#### 5- COMITÉ AD HOC DU PROJET RÉCRÉOTOURISTIQUE DE WENTWORTH - OCTROI DE RESSOURCES FINANCIÈRES PAR LE BIAIS DE LA RÉSERVE SOCOM CHUTE BELL, POUR DIVERS MANDATS EXTERNES

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC d'Argenteuil et le conseil municipal du canton de Wentworth ont été approchés par un groupe d'investisseurs intéressés à développer un projet récréotouristique quatre saisons de très grande envergure sur le territoire du canton de Wentworth;

CONSIDÉRANT que, tout comme le conseil municipal du canton de Wentworth, le conseil de la MRC a jugé opportun de créer un comité conjoint ad hoc concernant le projet récréotouristique sur le territoire de la municipalité, afin notamment d'optimiser une collaboration entre le canton de Wentworth et la MRC d'Argenteuil;

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA

### MRC D'ARGENTEUIL



CONSIDÉRANT que lors de sa séance ordinaire tenue le 4 mars 2019, le conseil municipal du canton de Wentworth a adopté la résolution numéro 19-03-048 désignant cinq (5) personnes pour qu'elles siègent audit comité, dont le maire, monsieur Jason Morrison;

CONSIDÉRANT que lors de sa séance ordinaire tenue le 13 mars 2019, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté la résolution numéro 19-03-107 désignant quatre (4) personnes afin qu'elles siègent audit comité ad hoc, dont le préfet, monsieur Scott Pearce;

CONSIDÉRANT qu'il est pertinent de soutenir la municipalité locale dans le processus d'encadrement d'un éventuel projet majeur en sollicitant des expertises externes selon les besoins, dans le but d'assurer une acceptabilité sociale et le respect des orientations d'aménagement durable du territoire et des valeurs de la communauté;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil dispose de sommes par le biais d'un fonds constitué en 2013 provenant de la vente à Hydro-Québec des actifs que la MRC possédait dans la Société en commandite (SOCOM) Chute Bell;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Carl Péloquin, appuyé par monsieur le conseiller Howard Sauvé et RÉSOLU ce qui suit :

1. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil autorise la mise en disponibilité d'une somme maximale de 50 000 \$ provenant du fonds SOCOM Chute Bell, pour le compte de la municipalité du canton de Wentworth;
2. QUE les dépenses attribuées à ce fonds (mandats externes, etc) soient effectuées en fonction des recommandations proposées par le comité conjoint ad hoc Wentworth – MRC d'Argenteuil du projet récréotouristique d'envergure sur le territoire de la municipalité;
3. QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-622-00-459 (Projets spéciaux en tourisme), axe 511-43 (projet Wentworth) et financée par la réserve SOCOM Chute Bell et que la moitié des sommes dépensées à cet effet soit remboursée au fonds SOCOM Chute Bell par la municipalité du canton de Wentworth selon une quote-part annuelle spéciale dont les modalités seront convenues ultérieurement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c. c. Madame Natalie Black, directrice générale et secrétaire-trésorière, Canton de Wentworth

19-03-142

#### 6- CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Proposé par monsieur le conseiller Jacques Parent, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Thauvette et RÉSOLU ce qui suit :

QUE la présente séance soit levée à 11 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Scott Pearce  
Préfet

\_\_\_\_\_  
Marc Carrière  
Directeur général et secrétaire-trésorier